

CNT - Solidarité Ouvrière
Monsieur
Secrétaire Confédéral
4, rue de la Martinique
75018 PARIS
LYON, le 10 août 2021

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION N° 1A 187 542 8317 4

Affaire : MDL / CELP LYON 2
N/Réf. : 20210321/JBP/JLI/CAN

Monsieur le Secrétaire Confédéral,

J'interviens en ma qualité de Conseil de la Métropole de Lyon et, bien sûr, après avoir pris connaissance attentivement des termes de votre courrier en date du 2 juillet 2021.

Ce courrier succédait à une précédente correspondance émanant de Mme [redacted] indiquant agir pour votre compte. Cette correspondance fut également diffusée à son initiative à de nombreux interlocuteurs au sein de la Métropole de Lyon. C'est la raison pour laquelle Madame [redacted] est également destinataire.

D'autres messages auraient encore été diffusés selon les informations portées à ma connaissance au sein de la Métropole de Lyon.

En premier lieu, la Métropole de Lyon n'a aucune compétence en matière de dialogue ou de conflits sociaux dans les entreprises privées.

Par suite, la Métropole de Lyon n'est pas votre interlocutrice directe ou indirecte en ces matières.

Elle n'a pas plus à se voir assigner un rôle d'intermédiaire entre un employeur privé et les salariés que vous représentez au sein de votre confédération.

En outre, vous évoquez à tort les dispositions de l'article L. 8281-1 du Code du travail lesquelles sont relatives à la responsabilité du donneur d'ordre à l'égard des agents de l'un de ses sous-traitants.

La Métropole de Lyon respecte l'ensemble des obligations qui s'imposent à elle en application de cet article. Elles sont d'ailleurs rappelées et précisées dans le contrat qui la lie à la société Arc En Ciel qui ne s'est jamais plaint d'une quelconque difficulté sur ce terrain.

Ces obligations ne concernent pas la gestion des conflits sociaux.

En deuxième lieu, vous estimez pourtant la réponse fondée et motivée d'une des Vice-Présidentes « minable ».

Vous soulignez encore qu'à défaut d'obtenir sa signature pour un Protocole que vous lui imposeriez curieusement unilatéralement, il faudrait comprendre que « dès lors, nous faisons le choix de la rendre publique ».

Le terme de « minable » est évidemment attentatoire à l'honneur et à la réputation de la Vice-Présidente visée au travers de la fonction et des prérogatives qu'elle exerce.

Ce terme porte encore atteinte à la considération de la collectivité que ladite Vice-Présidente représente dans l'exercice de son mandat.

J'ai d'ores et déjà reçu mandat d'engager, le cas échéant, les actions de nature à faire cesser les atteintes évoquées et celles propres à faire réparer les préjudices en découlant.

En outre, s'agissant du contenu du prétendu « Protocole » à signer sauf menace d'exposition médiatique, vous indiquez vous-même qu'il « n'engage pas la Métropole au-delà de ce qui est prévu par la Loi ».

Il ne serait donc en toute hypothèse d'aucune utilité si cette présentation de ses termes devait être regardée comme sincère.

En troisième lieu, vous accusez un agent de la Métropole de Lyon en lui imputant les faits suivants « *harceler, violenter, humilier et racketter les membres de l'équipe* ».

Ces accusations sont graves et si, comme vous l'indiquez, vous avez saisi les services judiciaires, ils en apprécieront l'existence et la qualification éventuelle qui ne sauraient être présumées par quiconque en l'état.

Concernant plus généralement ses agents, la Métropole de Lyon mettra en œuvre la protection fonctionnelle à chaque fois qu'elle estimera les conditions légales réunies.

Ses agents et élus procéderont évidemment aux signalements au Parquet lorsqu'ils estimeront avoir connaissance de faits requérant cette démarche sans que les appréciations et les pressions de tiers ne dictent leur conduite. L'autorité saisie alors appréciera en droit ce qu'il convient de faire.

Au final, vous voudrez bien cesser de diffuser dans l'enceinte d'une Collectivité publique des courriers qui ne relèvent pas de la compétence des destinataires

Je vous invite à remettre copie de la présente à votre conseil habituel qui appréciera s'il doit se rapprocher de mon cabinet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Confédéral, en l'assurance de mes sentiments distingués.